

Je suis candidat scolaire...

Je me rends sur le portail Incluscol : <https://arenb.ac-besancon.fr/incluscol/> muni de mes identifiants EduConnect. Je (ou mon responsable légal) crée la demande en répondant aux questions.

Une fois ma demande enregistrée, elle est en statut **Demande créée**

Je peux suivre l'avancée de son traitement en cliquant sur « Historique ».



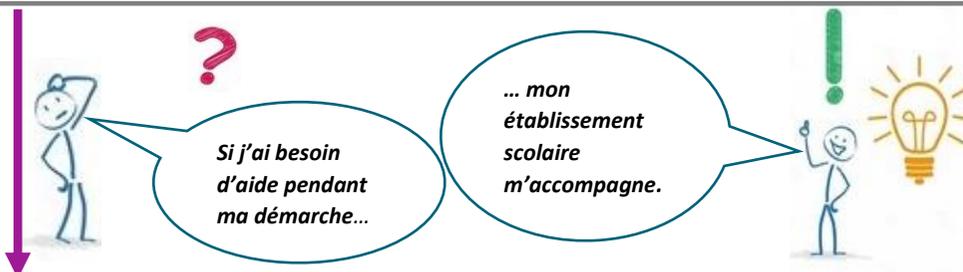
... comment et par qui va être traitée ma demande ?

J'ai déjà des aménagements de scolarité (PAP, PAI, PPS...) ET les aménagements d'épreuves dont j'ai besoin leur correspondent. La procédure est dite « simplifiée » : je n'ai pas accès au catalogue des aménagements **c'est normal!** Les aménagements seront alors saisis en concertation avec l'équipe de direction de mon établissement.

Je n'ai pas d'aménagements de scolarité OU les aménagements d'épreuves demandés ne correspondent pas/plus à mes aménagements de scolarité. La procédure est dite « complète ».



L'équipe pédagogique de mon établissement donne un **avis** sur chaque aménagement demandé. Si un aménagement n'est pas validé par l'équipe pédagogique, celle-ci exprime un motif de refus. Une fois cette phase terminée, ma demande passe en statut : **Traitée équipe pédagogique (simplifiée)** / **Traitée équipe pédagogique**



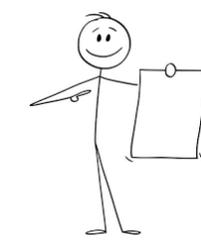
Le médecin donne un **avis médical** sur chaque aménagement demandé. Si un aménagement n'est pas validé par le médecin, celui-ci exprime un motif de refus. Ma demande passe en statut : **Traitée médecin**

La Direction des Examens & Concours (DEC) donne un **avis réglementaire** sur chaque aménagement demandé. Si un aménagement n'est pas validé par la DEC, celle-ci exprime un motif de refus. Une fois cette phase terminée, ma demande passe en statut : **Traitée autorité administrative**

... et après ?

Une notification est déposée dans Incluscol puis dans mon espace Cyclades : ce document me communique les aménagements auxquels j'ai droit, et renseigne les éventuels motifs de refus des aménagements non validés.

- ✓ Les centres d'épreuves sont **informés** des mesures d'aménagement de tous les candidats.
- 💡 Par mesure de précaution, **j'imprime la notification d'aménagements d'épreuves depuis mon compte Cyclades** et je l'apporte le jour des épreuves.





Quand formuler ma demande ?

Je dois formuler ma demande dans Incluscol **avant les dates mentionnées ci-dessous.**

DNB : élèves de 3^{ème} seulement

EA / BGT : élèves de 1^{ère} et terminale seulement

Diplôme National du Brevet (3 ^{ème}) (*)	31/12/2023
Certificat de Formation Générale (3 ^{ème})	29/02/2024
Baccalauréat Général / Technologique (*)	31/12/2023
Epreuves anticipées du baccalauréat (*)	31/12/2023
Brevet Professionnel	31/01/2024
Baccalauréat Professionnel	31/01/2024
Certificat Aptitude Professionnelle (CAP)	31/01/2024
Brevet de Technicien Supérieur	31/01/2024
Mention Compl. (MC) + BMA Horlogerie	31/01/2024



Toute demande formulée **hors délai** sera **refusée**.

Et en cas d'accident, je fais comment ?



Je me casse le bras ou le poignet, par exemple. Il s'agit d'un imprévu appelé « pathologie aigüe ». **Je peux alors formuler une demande dans Incluscol** (pour une aide humaine, un tiers-temps pour les épreuves écrites, ...) **même si la date limite est dépassée.**

Ma demande sera traitée rapidement pour que je puisse passer mes épreuves dans de bonnes conditions. ✓

Contacts Utiles

RAPPEL

Mon établissement scolaire est mon interlocuteur principal.

SERVICES MEDICAUX

Service de Santé Scolaire Médecin Conseiller technique DSDEN du Doubs 26 Avenue de l'Observatoire 25 000 BESANCON	Service de Santé Scolaire Médecin Conseiller technique DSDEN du Jura 335 Rue Charles Ragmey 39021 LONS LE SAUNIER Cedex
Service de Santé Scolaire Médecin Conseiller technique DSDEN Terr de Belfort Place de Révolution Française 90003 BELFORT Cedex	Service de Santé Scolaire Médecin Conseiller technique DSDEN Haute-Saône 5 Place Beauchamp 70000 VESOUL

SERVICES ADMINISTRATIFS

Direction des Examens et des Concours
10 rue de la Convention 25000 BESANCON

Baccalauréat Général, Baccalauréat Technologique

ce.dec3@ac-besancon.fr 03.81.65.74.80

Diplôme National du Brevet, Certificat de Formation G^{le}

ce.dec3@ac-besancon.fr 03.81.65.73.76

Baccalauréat et brevet professionnels, CAP, BMA, MC

ce.dec5@ac-besancon.fr 03.81.65.73.61

Brevet de Technicien Supérieur

ce.dec4@ac-besancon.fr 03.81.65.74.82

Incluscol

... c'est quoi ?



Incluscol est la plateforme nationale qui permet de créer, collecter et traiter les **demandes d'aménagements d'épreuves** des examens.

Elle remplace les formulaires « papier ». Tout est dématérialisé, afin de gagner en temps et en efficacité.

... pour qui ?



Tout candidat à un examen ayant des besoins particuliers relatifs à un handicap ou une pathologie reconnue peut formuler une demande dans Incluscol.

